Département de la Charente-Maritime

Commune de Saintes

Cadastre : Section ZM n° 59, 262 et 263 (avant division)
Lieudit : " Les Maisons Neuves "

Lotissement "Maisons Neuves"

Maîtrise d'ouvrage

Société YOREHANE
267 route de Saint Jean d'Angély
16710 SAINT YRIEX

Conception
synergéo
Géomètres-Experts
76, Cours Lemercier
17100 SAINTES
T : 05 46 93 11 49
F : 05 46 93 35 21
saintes@syner-geo.fr

Architecte
mansaud
CABINET D'ARCHITECTURE
115 avenue Jean Jaurès
86100 CHATELLERAULT
T : 05 49 02 06 15
F : 05 49 02 05 46

PLAN DE COMPOSITION
valant réglement graphique

Echelle : 1/500

Echelle graphique :
0 — 10 — 25m

Date	Nature de la modification
21/10/2019	Modification du parcellaire : suppression d'un lot et d'une place de stationnement et ajout de l'emplacement pour la création du transformateur électrique le long du Passage des Montgougnons

Siège social
28, rue Lesson
17300 ROCHEFORT
T : 05 46 99 00 36
F : 05 46 99 74 51
rochefort@syner-geo.fr

26, avenue de la Libération
BP74 - 17700 SURGERES
T : 05 46 07 02 99
F : 05 46 99 74 51
surgeres@syner-geo.fr

12, rue des Six Moulins
17320 MARENNES
T : 05 46 85 05 10
F : 05 46 99 74 51
marennes@syner-geo.fr

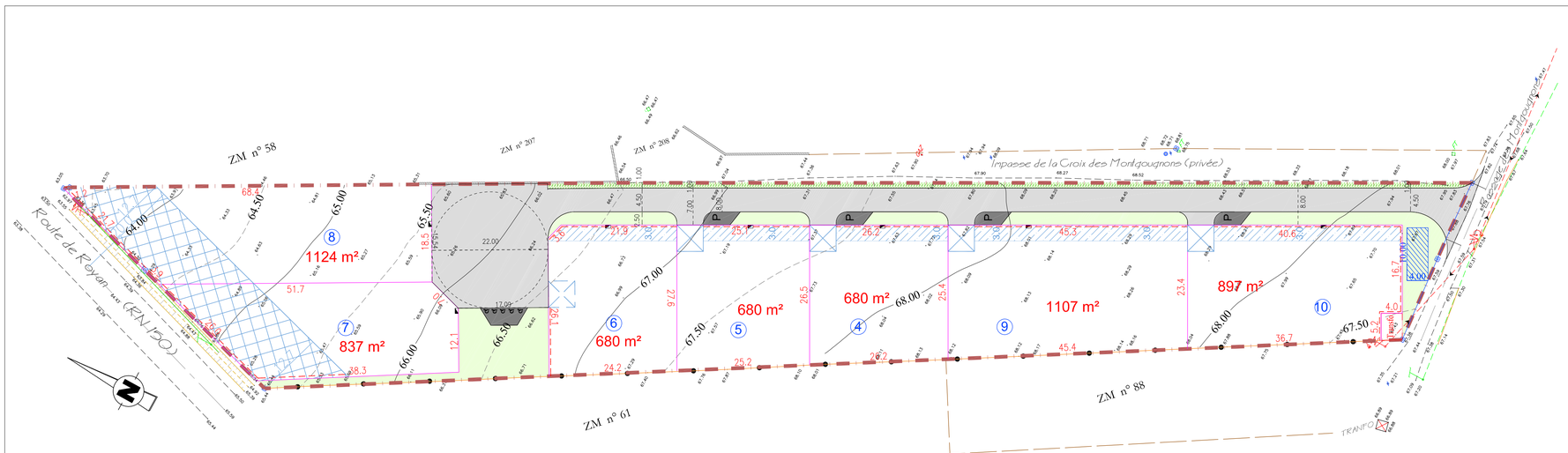
3, bd Jacques Caillaud
17400 SAINT-JEAN D'ANGELY
T : 05 46 32 13 50
F : 05 46 32 53 84
stjean@syner-geo.fr

76, cours Lemercier
17100 SAINTES
T : 05 46 93 11 49
F : 05 46 93 35 21
saintes@syner-geo.fr

A18129
Réf :DB/A18129 PA.dwg
Date : Janvier 2019

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VILLAGEOIS GALLERIEN

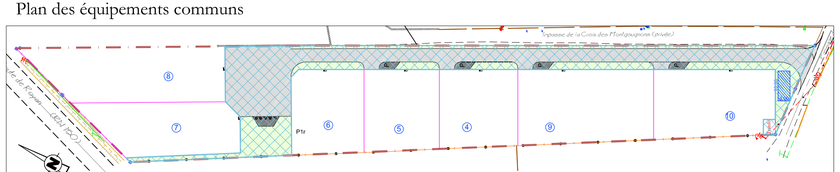
PA4



Légende :

- chaussée, accès et parkings en bicouche gris
- espace vert enherbé
- espace vert - plantations basses sur toile tissée
- Zone non constructible, accès ouvert fixe (5 m x 5 m) pour le stationnement des véhicules
- Zone non constructible, accès ouvert (5 m x 5 m) déplaçable pour le stationnement des véhicules
- Accès véhicules interdit (piétons soumis à autorisation spéciale)
- Zone plantée non constructible sauf clotures
- Zone d'implantation de tout ou partie de la construction (sauf garage avec un recul minimum de 5 mètres)
- emplacement provisoire coffret Electrique sous réserve d'impératif technique

Plan des équipements communs



ECHELLE : 1/1000

Equipements communs

- Les cotes et surfaces des lots sont données sous réserve du bornage définitif par le Géomètre Expert.
- la position définitive des branchements sera fixée par le Maître d'Oeuvre et conditionnée par les impératifs techniques.

Périmètre du lotissement

Vue en perspective

